



LA BOITE A VINS

Présentation de l'offre de service « Club Œnologique – Société »

But et philosophie :

Permettre un échange œnologique et un partage des connaissances. Les salariés désirant assister à une séance d'œnologie s'inscrivent auprès de leur Comité d'Etablissement.

Les salariés ont l'obligation de signer avant l'ouverture d'une séance d'œnologie une décharge libérant le Comité d'Etablissement et le Chef d'Entreprise de toutes poursuites judiciaires en cas d'accident ou d'infraction au Code de la Route.

Nombre de participants :

Fixé à 10 ou 20 personnes afin de pouvoir constituer un groupe homogène capable d'échanger et d'évoluer à la même vitesse.

Fréquence :

Une fois par mois afin d'aborder un thème particulier différent à chaque séance et permettre un meilleur suivi des acquis (vocabulaire œnologique, maîtrise et compréhension de l'œnologie, rappel des concepts). Cette courte fréquence permet aussi de coller aux vins du moment et aux découvertes.

Durée :

Une séance dure deux heures.

Cette durée est appropriée à la digestion des boissons alcoolisées ingérées. Nous tenons à apporter un éclairage tout à fait particulier sur la consommation de vins et d'alcool ; cette consommation devant être effectuée avec modération.

Lieu :

Local mis à disposition par le chef d'entreprise ou le Comité d'Etablissement.

Budget :

Par séance : 250€.

Séance extraordinaire (Vins de prestige) : 400€ à 500€.

Programme et exemple de dégustations :

Ces informations sont disponibles sur le site internet www.laboiteavins.eu sur la page « club œnologique ».

SARL LA BOITE A VINS
23 Avenue de Paris 94300 VINCENNES

Tel : 01 43 74 43 81 / **Email :** laboiteavins@wanadoo.fr / **Web :** <http://www.laboiteavins.eu>

RCS : Creteil B 527 607 683 / **SIRET:** 57260768300010